



RÉSOLUTION 33-7

RÉSOLUTION SUR LE COMMERCE LIBRE ET SÉCURITAIRE

ATTENDU QUE les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) sont résolument engagés à faire avancer les intérêts de leurs 11 administrations par la coopération et la collaboration afin de promouvoir le développement économique dans la région;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC reconnaissent que la mobilité et le commerce sécuritaires transfrontaliers sont essentiels à la compétitivité et à la prospérité des deux pays;

ATTENDU QUE la Conférence des GNA/PMEC fait activement la promotion du commerce libre dans la région;


ATTENDU QUE le Canada et les États-Unis bénéficient de l'un des partenariats économiques les plus vastes et les plus intégrés du monde, notamment de la relation commerciale la plus importante de la planète, et que cette concertation assure le maintien de millions d'emplois de part et d'autre de la frontière;

QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que les GNA/PMEC s'engagent à promouvoir des politiques d'ouverture commerciale au sein de la région et entre les deux pays;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les premiers ministres et les gouverneurs mandatent le Comité sur la coopération commerciale de continuer à renforcer les liens économiques solides qui unissent les administrations membres.

Adoptée à la 33^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Saint John (Nouveau-Brunswick), le 15 septembre 2009


Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident


John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident